

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***19306536***Déposé
07-02-2019

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0537746620**Dénomination :** (en entier) : **LOISEAU**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée**Siège :** Rue de Jeneffe 5
(adresse complète) 4460 Grâce-Hollogne**Objet(s) de l'acte :** OBJET

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean DENYS, notaire associé au sein de la SPRL " Jean DENYS & Charlotte LABEYE, société notariale " ayant son siège à Flémalle le 9 janvier 2019, enregistré au bureau de sécurité juridique de Liège 3, le 23 janvier suivant, Référence ACP (5) Volume 00000 Folio 0000 Case 0000629, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société privée à responsabilité limitée dénommée « LOISEAU » dont le siège social est à 4460 Grâce-Hollogne rue de Jeneffe 5, laquelle a pris les résolutions suivantes :

La totalité des parts étant présentes, le président expose et requiert le notaire d'acter que l'ordre du jour est le suivant :

1° Modification de l'objet social :

- rapport des gérants en date du 9 janvier 2019 exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social; à ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêté au 30 novembre 2018 ;

- proposition de remplacer l'article 4 par le texte suivant:

« La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger :

La location de machines et d'équipements agricoles avec opérateur ;

La location de machines et d'équipements agricoles.

Réparation de matériel agricole.

Les transports routiers de fret ;

La réparation de machines ;

Les travaux de préparation des sites ;

L'exploitation forestière : abattage d'arbres et production de bois brut tels que les bois de mine, les échelas fendus, les piquets et les bois de chauffage ;

Les travaux de terrassement : creusement, comblement, nivellement de chantiers de construction, ouverture de tranchées, dérochement, destruction à l'explosif, etc.

Le commerce de gros d'aliments pour le bétail et de produits agricoles, assortiment général ;

Le commerce de gros de matériel agricole ;

Le commerce de gros et détail d'engrais et de produits phytosanitaires

La création et entretien de jardins, de parcs et d'espaces verts pour installations sportives ;

La culture de gazon en rouleaux ;

L'activités des maréchaux-ferrants ;

Culture de céréales, de légumineuses et de graines oléagineuses ;

Élevage de vaches laitières ;

Culture de pommes de terre ;

Culture de plantes destinées à la plantation et à l'ornementation : buissons, arbustes, plantes ornementales d'intérieur, arbres, etc ;

Sylviculture et autres activités forestières ;

L'agriculture, l'élevage, l'horticulture, les activités connexes de l'agriculture, de l'élevage et de l'horticulture, la sylviculture et l'exploitation forestière, la chasse, le piégeage et le repeuplement en gibier, la pêche.

La cynégétique.

Le commerce de gros et au détail en produits de la pêche, de l'agriculture, de l'horticulture, de l'élevage et des industries alimentaires.

Le commerce de gros en produits de l'industrie du bois.

Le commerce d'importation et d'exportation de marchandises multiples.

Les travaux d'entreprise liés à la production de l'agriculture, de l'élevage, de l'horticulture, de la sylviculture, de la cynégétique et de la pêche, soit pour son compte, soit pour compte de tiers.

L'étude et la réalisation de tous travaux de construction, publics et privés, en qualité d'entrepreneur général ou en sous-traitance, la conception et la construction de tous bâtiments et édifices, l'étude et la réalisation de décoration tant intérieures qu'extérieures.

Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'entretien, la rénovation, les travaux de réparations, d'embellissements, de renouvellement et de modernisation, et la maintenance de tous les types d'ouvrages d'art, de biens immeubles, de dragage et plus généralement toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux secteurs des travaux publics et privés et du bâtiment.

L'acquisition de tous terrains, la constructions de tous bâtiments publics et particuliers, l'achat, la vente, la location, la division et le lotissement de tous immeubles.

La prise en considération de tous travaux concernant la distribution de l'eau, du gaz, de l'électricité, etc., l'établissement et l'exploitation de tous moyens de transport, de ports, canaux, routes, etc.

Installation de systèmes d'éclairage et de signalisation pour chaussées, voie ferrées, aéroports et installations portuaires (y compris l'installation de panneaux de signalisation).

Travaux de ferrailage et pose de coffrage.

L'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tous matériaux, marchandises, appareils et outillages nécessaires aux travaux de construction, d'entretien, de maintenance, de réparation et renouvellement des ouvrages d'art et bâtiments.

Le traitement et prétraitement avant l'élimination ainsi que le traitement et l'élimination des déchets et des matériaux non dangereux.

Le concassage, le broyage, le nettoyage, triage et recyclage d'autres déchets en vue d'obtenir des matières premières secondaires.

La préparation, la rédaction et la conclusion en tant que mandataire ou pour compte propre, de tous marchés de travaux publics ou privés ou de fourniture et faire toutes opérations se rattachant à ces objets.

Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'industrie des travaux publics et privés.

Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, d'intervention financières ou par tout autre mode, dans toutes sociétés ou entreprises, en Belgique ou à l'étranger, ayant en tout ou en partie, un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement.

Elle peut prêter à toutes sociétés et se porter caution pour elles, même hypothécairement.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur. »

2° Pouvoirs.

II. Il existe actuellement cent quatre-vingt-six (186) parts nominatives sans mention de valeur nominale.

Il résulte de ce qui précède que les cent quatre-vingt-six (186) parts sont représentées.

Ceci exposé, l'assemblée, valablement constituée, prend les décisions suivantes :

1° A l'unanimité, l'assemblée dispense Madame la Présidente de donner lecture du rapport des gérants exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social et sur l'état résumant la situation active et passive de la société, tous les associés présents reconnaissant avoir reçu copie de ces documents et en avoir pris connaissance. Lesdits rapport et état seront déposés avec une copie certifiée conforme des présentes au Greffe du Tribunal de Commerce compétent. En conséquence, l'assemblée décide à l'unanimité de remplacer l'article 4 des statuts par le texte suivant :

« La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger :

La location de machines et d'équipements agricoles avec opérateur ;

La location de machines et d'équipements agricoles.
Réparation de matériel agricole.
Les transports routiers de fret ;
La réparation de machines ;
Les travaux de préparation des sites ;
L'exploitation forestière : abattage d'arbres et production de bois brut tels que les bois de mine, les échelas fendus, les piquets et les bois de chauffage ;
Les travaux de terrassement : creusement, comblement, nivellement de chantiers de construction, ouverture de tranchées, dérochement, destruction à l'explosif, etc.
Le commerce de gros d'aliments pour le bétail et de produits agricoles, assortiment général ;
Le commerce de gros de matériel agricole ;
Le commerce de gros et détail d'engrais et de produits phytosanitaires
La création et entretien de jardins, de parcs et d'espaces verts pour installations sportives ;
La culture de gazon en rouleaux ;
L'activités des maréchaux-ferrants ;
Culture de céréales, de légumineuses et de graines oléagineuses ;
Élevage de vaches laitières ;
Culture de pommes de terre ;
Culture de plantes destinées à la plantation et à l'ornementation : buissons, arbustes, plantes ornementales d'intérieur, arbres, etc ;
Sylviculture et autres activités forestières ;
L'agriculture, l'élevage, l'horticulture, les activités connexes de l'agriculture, de l'élevage et de l'horticulture, la sylviculture et l'exploitation forestière, la chasse, le piégeage et le repeuplement en gibier, la pêche.
La cynégétique.
Le commerce de gros et au détail en produits de la pêche, de l'agriculture, de l'horticulture, de l'élevage et des industries alimentaires.
Le commerce de gros en produits de l'industrie du bois.
Le commerce d'importation et d'exportation de marchandises multiples.
Les travaux d'entreprise liés à la production de l'agriculture, de l'élevage, de l'horticulture, de la sylviculture, de la cynégétique et de la pêche, soit pour son compte, soit pour compte de tiers.
L'étude et la réalisation de tous travaux de construction, publics et privés, en qualité d'entrepreneur général ou en sous-traitance, la conception et la construction de tous bâtiments et édifices, l'étude et la réalisation de décoration tant intérieures qu'extérieures.
Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'entretien, la rénovation, les travaux de réparations, d'embellissements, de renouvellement et de modernisation, et la maintenance de tous les types d'ouvrages d'art, de biens immeubles, de dragage, et plus généralement toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux secteurs des travaux publics et privés et du bâtiment.
L'acquisition de tous terrains, la constructions de tous bâtiments publics et particuliers, l'achat, la vente, la location, la division et le lotissement de tous immeubles.
La prise en considération de tous travaux concernant la distribution de l'eau, du gaz, de l'électricité, etc., l'établissement et l'exploitation de tous moyens de transport, de ports, canaux, routes, etc.
Installation de systèmes d'éclairage et de signalisation pour chaussées, voie ferrées, aéroports et installations portuaires (y compris l'installation de panneaux de signalisation).
Travaux de ferrailage et pose de coffrage.
L'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tous matériaux, marchandises, appareils et outillages nécessaires aux travaux de construction, d'entretien, de maintenance, de réparation et renouvellement des ouvrages d'art et bâtiments.
Le traitement et prétraitement avant l'élimination ainsi que le traitement et l'élimination des déchets et des matériaux non dangereux.
Le concassage, le broyage, le nettoyage, triage et recyclage d'autres déchets en vue d'obtenir des matières premières secondaires.
La préparation, la rédaction et la conclusion en tant que mandataire ou pour compte propre, de tous marchés de travaux publics ou privés ou de fourniture et faire toutes opérations se rattachant à ces objets.
Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'industrie des travaux publics et privés.
Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, d'intervention financières ou par tout autre mode, dans toutes sociétés ou entreprises, en Belgique ou à l'étranger, ayant en tout ou en partie, un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement.
Elle peut prêter à toutes sociétés et se porter caution pour elles, même hypothécairement.

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - suite

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur. »

2° L'assemblée confère tous pouvoirs aux gérants pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean DENYS

Notaire associé à Flémalle

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature.